



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-SEPTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

EREVAN (ARMÉNIE), 13 –14 MAI 2010

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET
POUR 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR
LA RÉGION EUROPE AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL
SUIVANT 2012-2013

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Table des matières

	Paragraphes
I. LA NOUVELLE APPROCHE FONDÉE SUR LES RÉSULTATS DE L'ORGANISATION	1 - 3
II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2010-11 POUR L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE	4 - 52
A. INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE (OBJECTIF STRATÉGIQUE A)	9 - 14
B. ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE (OBJECTIF STRATÉGIQUE B)	15 - 18
C. GESTION ET UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES (OBJECTIF STRATÉGIQUE C)	19 - 22

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

D. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE (OBJECTIF STRATÉGIQUE D)	23 - 25
E. GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES (OBJECTIF STRATÉGIQUE E)	26 - 27
F. GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET RÉPONSES AMÉLIORÉES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (OBJECTIF STRATÉGIQUE F)	28 - 30
G. ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES MOYENS D'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (OBJECTIF STRATÉGIQUE G)	31 - 35
H. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (OBJECTIF STRATÉGIQUE H)	36 - 39
I. AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉACTION AUX MENACES ET AUX SITUATIONS D'URGENCE AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (OBJECTIF STRATÉGIQUE I)	40 - 41
J. PARITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES (OBJECTIF STRATÉGIQUE K)	42 - 44
K. ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (OBJECTIF STRATÉGIQUE L)	45 - 48
L. COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES PRENANTES (OBJECTIF FONCTIONNEL X)	49 - 52
III. ACTIVITÉS PRIORITAIRES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2012-13	53 - 69
A. INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE (OS A)	57
B. ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE (OS B)	58

C. GESTION ET UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES (OS C)	59
D. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE (OS D)	60
E. GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES (OS E)	61
F. GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET RÉPONSES AMÉLIORÉES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (OS F)	62
G. ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES MOYENS D'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (OS G)	63
H. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (OS H)	64
I. AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉACTION AUX MENACES ET AUX SITUATIONS D'URGENCE AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (OS I)	65
J. PARITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES (OS K)	66
K. ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (OS L)	67
L. COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES PRENANTES (OF X)	68 - 69
IV. CONCLUSIONS	70 – 80
ANNEXE 1 LA NOUVELLE APPROCHE FONDÉE SUR LES RÉSULTATS DE LA FAO	
ANNEXE 2 DIMENSIONS RÉGIONALES DU PTB 2010-2011– EUROPE ET ASIE CENTRALE	
ANNEXE 3 BUDGET 2010-11, PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉGION (EN MILLIONS D'USD)	

I. LA NOUVELLE APPROCHE FONDÉE SUR LES RÉSULTATS DE L'ORGANISATION

1. Le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, approuvé par la trente-cinquième session (extraordinaire) de la Conférence de la FAO tenue en novembre 2008, établissait les bases d'une approche de la planification et de la mise en œuvre fondée sur les résultats. Le PAI a servi de point de départ à la préparation, en 2009, du Cadre stratégique 2010-19, du Plan à moyen terme 2010-13 et du Programme de travail et budget 2010-11, qui ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session en novembre 2009 (voir le résumé à l'annexe 1).

2. La Conférence a également adopté un processus intergouvernemental revitalisé et plus ouvert d'examen des priorités et des propositions de programme et budget¹, en vertu duquel les Conférences régionales, à compter de 2010, devront, entre autres, rendre compte de ces questions au Conseil, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier. À ce titre, elles devront notamment:

- recenser les problèmes particuliers de leurs régions respectives et les domaines de travail prioritaires qui devraient être pris en compte dans la préparation des documents relatifs à la planification, au programme et au budget de l'Organisation, donner des avis à leur sujet et proposer des ajustements aux documents en question;
- examiner l'efficacité des activités de l'Organisation dans la région et les résultats obtenus, mesurés à partir d'indicateurs de performance pertinents, y compris d'évaluations pertinentes, et donner des avis à ce sujet².

3. Le présent document a pour objectif de soumettre à la Conférence régionale, pour examen et avis, des informations relatives aux questions et priorités traitées par la FAO dans la région au cours de l'exercice 2010-11 et aux priorités retenues pour la période 2012-13.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-2011 POUR L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE ³

4. Dans tous les pays d'Europe orientale et centrale et d'Asie centrale, le secteur agricole demeure vulnérable, principalement en raison de facteurs économiques externes et de facteurs écologiques. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, le relèvement du secteur agricole était bien amorcé, la pauvreté était en recul et la sécurité alimentaire s'était considérablement renforcée lorsque des chocs externes ont frappé la région. La crise des prix des denrées alimentaires survenue à la fin de 2006 et la récession économique mondiale de 2008 ont engendré de nouveaux problèmes pour les pays de la région. Si la production vivrière et le secteur agricole ont été touchés par d'autres facteurs sous-jacents, les effets conjugués de ces crises simultanées ont néanmoins ébranlé la stabilité financière et économique et la sécurité alimentaire et politique des pays de la région.

5. En accentuant la vulnérabilité de la population, la crise alimentaire a contribué à aggraver l'inflation et les déséquilibres macroéconomiques. Le niveau de développement agricole et l'impact de la crise économique mondiale sur la pauvreté varient d'une sous-région à l'autre. Du fait de la fluctuation des marchés et des conditions climatiques, le secteur agricole est soumis à des pressions qui tiennent à la fois à la baisse des rendements agricoles et à la persistance du

¹ Résolution 10/2009 de la Conférence

² CR 6/2009 et nouveau Règlement général de l'Organisation (RGO) XXXV

³ Voir C 2009/15, PMT/PTB 2010-11, Annexe 1 Europe et Asie centrale

chômage en milieu rural. Les pays à revenu intermédiaire sont suivis de près par les pays à faible revenu de la Communauté des États indépendants (CEI), qui se heurtent par ailleurs à des problèmes d'irrigation, à la faiblesse des capacités institutionnelles et agricoles et aux conséquences de la dégradation des sols. Dans le même temps, huit pays à faible revenu et à déficit février (PFRDV) ont besoin d'aide et doivent faire l'objet d'un suivi régulier.

6. Après vingt ans d'un vaste processus de transition, on observe dans la région de grandes disparités sur le plan des revenus, des orientations et des besoins en assistance technique. Douze pays, dont dix anciens pays à économie planifiée, ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007. De ce fait, l'attention de la FAO s'est portée sur les besoins d'autres pays, notamment en matière d'appui à l'intégration au sein de l'UE. Dans les pays d'Europe du Sud-Est, la priorité et l'objectif des politiques mises en œuvre est l'adhésion à l'UE, qui détermine aussi les orientations des programmes d'assistance de la FAO en faveur de la région. Les pays situés plus à l'est, qui sont pour la plupart membres de la CEI, se sont engagés dans un processus de modernisation des secteurs de l'agriculture et de la pêche. Il leur faut en particulier renforcer leurs compétences dans les domaines de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, de la foresterie et de l'agronomie. Ils ont aussi besoin d'aide dans divers domaines liés au renforcement des institutions et des politiques, allant de la gestion des ressources naturelles à la sécurité sanitaire des aliments et à la mise en place de chaînes de valeur.

7. En outre, les pays d'Asie centrale membres de la CEI ont encore besoin d'aide pour s'attaquer aux problèmes touchant à la pauvreté en milieu rural, à la sécurité alimentaire, à la réforme foncière et agraire et à la gestion de l'eau. De plus, les effets conjugués de la crise économique et financière mondiale et des problèmes engendrés par le changement climatique et la flambée des prix des denrées alimentaires ont eu de graves conséquences sur le développement économique de nombreux pays d'Europe et d'Asie centrale. Les régions agricoles et rurales dans leur ensemble sont confrontées à de multiples difficultés qui appellent des interventions appropriées. La FAO s'efforcera d'aider à l'élaboration de documents d'orientation générale et de plans directeurs, et continuera d'œuvrer en partenariat étroit avec les pouvoirs publics et le secteur privé, en vue de la mise en œuvre de ces politiques et stratégies en faveur de l'agriculture et du développement rural.

8. Les principaux enjeux et priorités correspondant à chacun des objectifs stratégiques que s'est fixés la FAO pour l'exercice 2010-11 sont indiqués ci-dessous. Les dimensions régionales des activités de la FAO dans la région, telles que définies dans le PTB 2010-11, sont exposées à l'annexe 2. Les affectations de ressources prévues au titre du PTB 2010-11 sont indiquées à l'annexe 3.

A. INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE (OBJECTIF STRATÉGIQUE A)

9. L'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des cultures à partir de pratiques scientifiques durables, l'amélioration de la qualité des produits et le renforcement des normes de qualité sont autant de conditions essentielles à une utilisation plus efficiente des ressources, au renforcement de la sécurité alimentaire, du développement rural et des moyens d'existence, à la stabilisation des approvisionnements nationaux et à la croissance des exportations. Le programme de travail de la FAO en cours d'exécution est axé entre autres sur: la promotion des normes de qualité et de sécurité sanitaire du Codex Alimentarius applicables à différentes catégories de produits alimentaires; la formation aux bonnes pratiques agricoles (BPA), aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et aux bonnes pratiques d'hygiène (BPH); la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'application des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).

10. La FAO appuie aussi la mise en œuvre de politiques et de stratégies axées sur l'intensification et la diversification durables de la production agricole et la gestion des pesticides, des maladies et des ravageurs transfrontières des végétaux, parallèlement aux actions de

renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques, y compris les systèmes de production semencière. La diversification des cultures et les mesures d'appui au développement des entreprises peuvent favoriser la diversification des revenus et, partant, contribuer à réduire la vulnérabilité des petits exploitants agricoles et à accroître leur capacité de résistance.

11. Dans certains pays d'Europe orientale et dans la plupart des pays d'Asie centrale, l'absence de programmes semenciers solides rend impossible l'amélioration des systèmes de fourniture de semences de qualité aux agriculteurs. Des actions sont menées pour coordonner et harmoniser les interventions sous-régionales et nationales afin de renforcer le secteur semencier, et notamment les circuits d'approvisionnement en semences et les dispositifs de certification des semences.

12. On a constaté que la pratique du semis direct sur couche de terre végétale, associée à la rotation des cultures, était le meilleur moyen de s'attaquer aux causes et aux symptômes de la dégradation et de la salinité des sols dans les pays d'Asie centrale. Par ailleurs, l'agriculture de conservation peut jouer un rôle important dans les stratégies d'atténuation des effets du changement climatique. Les systèmes de semis direct, qui sont très largement utilisés au Kazakhstan et en Ouzbékistan, présentent des avantages économiques considérables et contribuent à améliorer la productivité agricole grâce à une utilisation optimale et efficiente des intrants commerciaux. La FAO s'emploie à promouvoir cette méthode dans les pays d'Asie centrale, afin de pérenniser les systèmes de production, en particulier pour les principales cultures comme le blé et le coton, tout en favorisant la protection d'un écosystème fragile.

13. Une assistance technique sera également fournie afin de réduire durablement les risques liés aux incursions de ravageurs transfrontières et aux flambées de maladies des végétaux aux niveaux national, régional et mondial.

14. La gestion des pesticides, et notamment l'élimination des pesticides obsolètes, est un des grands défis auxquels sont confrontées les deux sous-régions. L'accumulation de stocks de pesticides obsolètes pose de graves problèmes sanitaires et environnementaux liés notamment à l'empoisonnement par les pesticides, à la contamination des ressources en eau et à la pollution des sols. La FAO appuie la mise en œuvre d'un large éventail de mesures dans le cadre de programmes de gestion des pesticides et s'emploie, par le biais d'activités de sensibilisation et de formation, à renforcer les capacités techniques de plusieurs pays membres à mettre en œuvre la Convention de Rotterdam.

B. ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE (OBJECTIF STRATÉGIQUE B)

15. Le secteur de l'élevage représente une part importante de la production agricole de la région et contribue largement à la création et la diversification des revenus. L'accroissement de la demande de produits d'origine animale, qui devrait se confirmer à l'avenir, exige d'améliorer sensiblement les modes d'utilisation des ressources, d'accélérer l'élaboration et l'introduction de technologies adaptées et de renforcer les capacités des services vétérinaires publics et privés en matière de surveillance et de diagnostic des maladies animales et des zoonoses transfrontières.

16. La FAO s'efforce de sensibiliser les pays au fait que l'adoption de pratiques de production animale avancées et adaptées favorise l'accroissement de la productivité de l'élevage et le renforcement de la sécurité alimentaire. Elle appuie aussi les efforts déployés par les administrations nationales et le secteur privé pour améliorer la capacité de gestion du secteur de l'élevage et accroître la productivité de l'élevage et les revenus des producteurs.

17. Pour faciliter l'accès des produits au marché nationaux et aux marchés d'exportation, la FAO apporte une assistance technique aux services vétérinaires en vue de la mise en place de systèmes nationaux de fourniture de services de santé animale conformes aux normes internationales. À cette fin, elle analyse les pratiques suivies actuellement en matière de santé et de production animales et les possibilités d'amélioration, et recense les pratiques optimales suivies

dans la région ou dans d'autres régions du monde, et susceptibles d'être adoptées par les éleveurs et par les pouvoirs publics. L'amélioration de l'accès aux aliments destinés aux animaux et aux poissons d'élevage, qui constitue à ce jour un des principaux obstacles au développement et à la croissance durable de ces secteurs, demeure une des principales priorités pour nombre de pays membres d'Asie centrale.

18. La FAO s'emploie à promouvoir la mise en œuvre du plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, en aidant à l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour l'amélioration de la gestion et de la préservation des ressources zoogénétiques. Elle appuiera également l'élaboration et la mise en place de systèmes d'identification des animaux d'élevage et d'enregistrement de leurs performances, ainsi que la formulation de stratégies de sélection génétique.

C. GESTION ET UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES (OBJECTIF STRATÉGIQUE C)

19. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle majeur dans la nutrition humaine, la lutte contre la faim et la pauvreté et, d'une manière générale, le développement économique. La FAO fournit aux États Membres une assistance technique et juridique aux fins de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, qui préconise la gestion et la préservation efficaces des ressources halieutiques et aquacoles, la préservation de la biodiversité aquatique et le renforcement de la productivité et de la santé des écosystèmes dont dépendent les ressources et la production halieutiques.

20. Dans nombre de pays de la région, les eaux intérieures abritent de vastes ressources encore inexploitées qui peuvent se prêter au développement de l'aquaculture artisanale ou semi-industrielle, alors que les ressources marines font l'objet d'une exploitation extensive qui appelle un renforcement de la coopération institutionnelle régionale en matière de gestion et de recherche. La FAO porte une attention particulière aux petits aquaculteurs installés en zone rurale, auxquels elle fournit une assistance technique.

21. À l'échelle régionale, l'Organisation appuie les activités de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) et de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, organisme récemment établi au titre de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Dans le domaine des pêches maritimes, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée est une instance internationale de première importance.

22. Aux niveaux international et national, la FAO appuie les efforts menés dans le secteur des pêches maritimes et continentales aux fins de la gestion durable des ressources, de la reconstitution des stocks d'espèces menacées et de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité aquatiques. L'amélioration des capacités institutionnelles et techniques en matière de traçabilité et de certification des produits dérivés du poisson est une condition majeure de l'accès aux marchés, tant pour les pays qui souhaitent adhérer à l'Union européenne que pour les pays associés au Programme européen de partenariat (*European Partnership Programme*).

D. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE (OBJECTIF STRATÉGIQUE D)

23. L'insuffisance des points de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments tout au long de la filière alimentaire est un problème grave et persistant, dans les pays développés comme dans les pays en développement. La mise en place de cadres institutionnels efficaces de sécurité sanitaire des aliments répondant à la fois à la demande d'exportation de produits alimentaires et aux critères d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) figure au premier rang des priorités des pays membres de la région. La mise en conformité des systèmes de

contrôle des aliments avec les prescriptions de l'Union européenne est également une question prioritaire pour de nombreux pays membres. Enfin, il convient de mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle des frontières et des dispositifs opérants de contrôle des aliments tout au long de la filière alimentaire, du producteur primaire jusqu'au consommateur.

24. La FAO appuie la mise en œuvre, à toutes les étapes de la filière alimentaire, du producteur jusqu'au consommateur, d'approches préventives intégrées, garantes de la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la filière, et en particulier: la mise en place d'un cadre d'analyse des risques permettant de s'assurer que les décisions relatives à la gestion des risques reposent sur les données scientifiques les plus fiables; et l'utilisation efficace du Codex Alimentarius et d'autres normes de qualité des aliments, recommandations et codes de bonnes pratiques convenus au niveau international, qui sont autant de mesures essentielles à l'amélioration des systèmes de contrôle et de sécurité sanitaire des aliments. La FAO mène des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de cadres législatifs/réglementaires adaptés, en mettant l'accent sur l'importance des partenariats public-privé, l'objectif étant d'améliorer la gouvernance en matière de santé des végétaux et des animaux et la sécurité sanitaire des produits d'origine végétale et animale, en privilégiant les techniques d'inspection fondée sur les risques, les bonnes pratiques d'hygiène appliquées à la production, la traçabilité des produits et le contrôle de la qualité des aliments pour animaux.

25. Le programme de travail de la FAO témoigne de l'importance grandissante des activités de diversification et de valorisation, au niveau des exploitations, des approvisionnements alimentaires. Ces approches constituent des outils indispensables à l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural. L'adoption de normes alimentaires volontaires et la mise en place de modes de production spécifiques axés sur la production de produits de qualité (agriculture biologique, indications géographiques, appellations d'origine, etc.) en sont des composantes essentielles.

E. GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES (OBJECTIF STRATÉGIQUE E)

26. Le secteur forestier continue d'être touché par l'évolution rapide de la situation dans le monde. La foresterie est désormais davantage axée sur la prise en compte des populations, et les exigences de la société à l'égard des forêts ont considérablement évolué du fait de l'attention grandissante portée aux valeurs environnementales, sociales et culturelles. Il est de plus en plus évident que les interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs créent autant de problèmes qu'elles ouvrent de perspectives. De plus, le rôle essentiel que les forêts et les arbres jouent, hors du contexte forestier, dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de leurs effets, et en tant que sources de bioénergies, sont de plus en plus reconnus, et doivent être pris en considération dans le processus de prise de décision national et international.

27. Le programme de travail de la FAO tient compte du fait que la région possède d'importantes ressources en forêts et en terres boisées. Il a pour objet de faire en sorte que ces atouts puissent apporter une contribution importante au développement durable des pays membres, grâce à la fourniture de divers services et produits forestiers et de services environnementaux essentiels (préservation des sols et des ressources en eau, lutte contre la désertification, atténuation des effets du changement climatique, préservation des habitats sauvages, etc.). Ces ressources présentent de surcroît des avantages socioéconomiques pour les populations locales: elles contribuent à leur sécurité alimentaire, leur fournissent des emplois et des moyens d'existence, et offrent aussi des espaces récréatifs pour les populations des zones urbaines. Le renforcement de la gestion durable des forêts est une nécessité commune à tous les pays de la région, et constitue de ce fait un des éléments clés de l'assistance technique fournie par la FAO.

F. GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET RÉPONSES AMÉLIORÉES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (OBJECTIF STRATÉGIQUE F)

28. Les ressources naturelles et les services qu'elles rendent sont essentiels pour la production vivrière, le développement rural et les moyens d'existences durables. Les conflits et la concurrence que suscitent l'accès à ces ressources et leur utilisation ne cessent de s'accroître en raison de la demande croissante de denrées alimentaires, d'eau, de fibres et d'énergie. L'intensification de l'exploitation des ressources naturelles entraînera un appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des terres et des ressources en eau productives. L'aide de la FAO porte principalement sur la bonne gestion des ressources foncières et hydriques, l'amélioration de la productivité de l'eau et la protection des droits d'occupation des terres, afin de contribuer à l'objectif global que représente le développement durable des ressources naturelles.

29. Dans nombre de pays, les réformes foncières et l'évolution des régimes de propriété foncière/droits d'utilisation des ressources naturelles, intervenues au tout début de la période de transition, ont débouché sur l'émergence d'un vaste secteur agricole vivrier regroupant une multitude de petites exploitations très fragmentées. Or, face à la mondialisation croissante de l'économie, il faut impérativement créer un secteur agricole viable et compétitif, en investissant dans le secteur agricole et la restructuration agricole. C'est pour cette raison que la FAO appuie les efforts axés sur la gestion durable des ressources foncières, la protection des droits d'occupation des terres et la restructuration des exploitations agricoles par le remembrement des terres, qui sont autant de moyens essentiels de faire face à ces problèmes.

30. Le changement climatique est un phénomène complexe de dimension mondiale qui a des incidences régionales et des manifestations locales variables. Les effets conjugués des variations climatiques et des récentes crises alimentaires et économiques sur l'agriculture et les secteurs connexes risquent fort d'aggraver les problèmes chroniques existants et de mettre en péril la croissance durable de ces secteurs. La FAO s'emploie à promouvoir des approches intégrées qui mettent l'accent sur le renforcement de l'efficacité des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles, afin de faciliter la mise en œuvre et l'utilisation sans danger de technologies novatrices et modernes, et notamment de biotechnologies appropriées, tout en prenant en considération les impératifs liés à la préservation des ressources génétiques.

G. ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES MOYENS D'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (OBJECTIF STRATÉGIQUE G)

31. Les possibilités de croissance du secteur agricole et de réduction de la pauvreté sont considérables dans la région Europe. Le programme de travail de la FAO tient compte du fait que l'intégration dans l'Union européenne et l'adhésion à l'UE sont une priorité pour les pays d'Europe du Sud-Est, alors que les pays d'Europe membres de la CEI, la Géorgie et les pays d'Asie centrale ont plutôt pour objectif d'intégrer les marchés mondiaux, en renforçant leur compétitivité dans les secteurs agricole et rural.

32. Les moyens d'existence et le développement rural sont influencés par l'aptitude des petits producteurs à exploiter les débouchés commerciaux et par la capacité des marchés et institutions à fonctionner efficacement dans un contexte en constante évolution.

33. Pour que les économies nationales puissent être intégrées aux marchés mondiaux, les économies rurales et le secteur agricole doivent être compétitifs et économiquement viables. Dans le même temps, il faut veiller à créer des moyens d'existence en milieu rural, afin de préserver le dynamisme des zones rurales. La FAO participe à l'élaboration d'outils et de méthodes visant à résoudre ces problèmes dans le cadre de programmes et de politiques de développement rural axés

en particulier sur la création d'emplois en milieu rural par la diversification des revenus agricoles et non agricoles.

34. Les chaînes de valeur agroalimentaires de la région Europe doivent être mieux planifiées et mieux coordonnées et s'appuyer en particulier sur des liens renforcés entre les agriculteurs, l'industrie agroalimentaire et les détaillants. La FAO fournit une assistance technique dans le but de créer un environnement propice à la mise en place de partenariats productifs, de réseaux locaux et d'institutions de nature à favoriser la diversification des moyens d'existence et la mutation des circuits d'approvisionnement en chaînes de valeur harmonisées et intégrées. Dans le même temps, la FAO doit fournir une assistance technique visant à renforcer les petites et moyennes entreprises agricoles et les institutions et organisations représentant les petits producteurs, afin de leur permettre d'utiliser efficacement les ressources que le secteur privé international met à leur disposition.

35. Compte tenu de la mondialisation des chaînes de valeur, les parties prenantes auront probablement besoin d'être informées de l'évolution des marchés et des politiques et règles commerciales internationales, et de disposer des capacités nécessaires pour tirer parti des possibilités qu'offrent les marchés. Les pays doivent à cette fin engager des politiques de nature à créer des conditions favorables à l'intégration de leurs secteurs agroalimentaires aux chaînes de valeur mondiales, et attendent de la FAO et de ses organisations partenaires qu'elles leur viennent en aide dans ce domaine.

H. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (OBJECTIF STRATÉGIQUE H)

36. Les principales causes d'insécurité alimentaire en Europe et en Asie centrale sont la pauvreté, les difficultés liées à l'intégration aux marchés de valeur élevée et les carences nutritionnelles en micronutriments. Pour s'attaquer à ces problèmes, la FAO s'attache à améliorer les politiques et les pratiques agricoles, commerciales et nutritionnelles des pays de la région. Elle suit aussi l'évolution de la production agricole, de la situation commerciale et des prix afin d'actualiser FAOSTAT, en travaillant en étroite collaboration avec les organismes nationaux de statistique et les organisations internationales comme EUROSTAT.

37. Dans la région Europe, la pauvreté sévit majoritairement dans les zones rurales, où les possibilités d'emploi sont très limitées en dehors du secteur de l'agriculture. Par conséquent, le meilleur moyen de réduire la pauvreté dans la région consiste à renforcer les politiques agricoles de soutien aux revenus agricoles ou ruraux. Dans la mesure où les produits agricoles de base sont produits pour la plupart dans des petites et moyennes entreprises agricoles, la FAO s'emploie à renforcer les capacités d'élaboration de politiques agricoles de soutien aux revenus ruraux et s'attache principalement à faciliter les services consultatifs, l'accès au marché et la formation de groupements d'agriculteurs, à améliorer l'accès des petits producteurs aux pâturages et aux terres arables, à créer un environnement de politique générale stable et respectueux des régimes fonciers et à renforcer les liens entre les différents acteurs de la chaîne de valeur des produits à haute valeur ajoutée.

38. Les difficultés que rencontrent les petites exploitations agricoles d'Europe pour intégrer les marchés d'exportation des produits à haute valeur ajoutée est aussi un obstacle à l'accroissement des revenus agricoles dans la région. Ce problème relève à la fois des politiques commerciales, des conditions d'adhésion à l'OMC, des accords de libre-échange conclus avec l'Union européenne et des politiques agricoles en vigueur. Si les pays de Transcaucasie et d'Asie centrale et la République de Moldova produisent traditionnellement des fruits et légumes de valeur, la plupart des petits et moyens producteurs de ces pays ne sont pas suffisamment compétitifs pour affronter la concurrence sur les marchés mondiaux. La FAO s'est donc donné pour objectif de contribuer à l'amélioration des chaînes de valeur alimentaires de la région, afin de favoriser les exportations de produits à haute valeur ajoutée. Dans le même temps, il faut veiller au maintien de moyens d'existence durables en milieu rural afin de préserver le dynamisme des

zones rurales, ce qui suppose d'engager des approches globales visant à promouvoir le développement d'une agriculture durable et la mise en œuvre de stratégies et de programmes de développement rural, dans le cadre d'une démarche axée sur la gestion locale/l'aménagement du territoire.

39. Les carences en micronutriments figurent également parmi les principales causes d'insécurité alimentaire dans la région. Elles sont liées pour l'essentiel à une connaissance insuffisante des besoins nutritionnels avant et après la naissance et des règles de base d'une alimentation équilibrée. Il est primordial de veiller au bon état nutritionnel des femmes enceintes et des nouveau-nés. Le travail analytique et l'assistance technique de la FAO ont pour objet d'améliorer la qualité de vie et la sécurité alimentaire des populations rurales, au moyen de méthodes améliorées de traitement et de stockage des aliments et d'actions d'éducation des consommateurs portant sur la composition des aliments, les besoins nutritionnels liés à une alimentation équilibrée et la promotion d'une approche de la prévention des carences en micronutriments privilégiant une alimentation saine.

I. AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉACTION AUX MENACES ET AUX SITUATIONS D'URGENCE AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (OBJECTIF STRATÉGIQUE I)

40. La FAO s'emploie à répondre aux besoins découlant des situations de crise alimentaire et agricole depuis le début des années 70. Elle coopère à cette fin avec plusieurs institutions internationales et organisations de la société civile. Si l'engagement de la FAO dans le domaine de l'alerte rapide, à travers le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) et l'appui aux systèmes nationaux et régionaux, ne date pas d'hier, seules quelques activités ont été menées au titre des autres composantes de la préparation.

41. S'agissant de la formulation de plans complets d'intervention aux niveaux régional et national, la FAO entend appuyer l'évaluation de l'impact et des besoins lors de futures catastrophes, en recueillant des informations sur les aspects logistiques, la répartition des populations, la sécurité alimentaire et les ressources naturelles, ou en réalisant une analyse rétrospective des catastrophes et de leur impact; en prenant en considération les initiatives existantes; en recueillant et en analysant régulièrement des informations; et en intégrant la composante sécurité alimentaire des ménages et l'analyse de la vulnérabilité à des systèmes locaux de suivi de la sécurité alimentaire dans l'ensemble de la région.

J. PARITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES (OBJECTIF STRATÉGIQUE K)

42. Les inégalités hommes-femmes et les autres formes d'inégalité sociale et de discrimination sont aujourd'hui encore un obstacle majeur au développement social et économique équitable, et sont un facteur d'insécurité en matière d'alimentation, de nutrition et de revenu. Bien qu'un certain nombre de pays en transition aient progressé dans ce domaine, en tenant davantage compte des disparités hommes-femmes et des inégalités sociales dans la formulation et la mise en œuvre de leurs politiques, des carences fondamentales restent encore à combler.

43. Les femmes et les familles contribuent de manière déterminante à la sécurité alimentaire et aux revenus des ménages, ainsi qu'à la gestion durable des ménages agricoles et de l'environnement rural. Le programme de terrain de la FAO a pour objet d'aider les pouvoirs publics et le secteur privé à améliorer l'accès des femmes aux services de vulgarisation et de formation agricoles, aux emplois et aux revenus non agricoles, aux services sociaux et aux ressources en eau et en terres.

44. À chacune de ses sessions biennales, le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural de la Commission européenne sur l'agriculture (CEA) examine des questions relatives aux politiques rurales et à l'intégration des questions de parité hommes-femmes aux programmes de soutien agricole, de remise en état des zones rurales et de développement agricole. Il organise également des réunions d'experts qui favorisent l'examen de questions techniques, l'échange d'expérience et la mise en place de réseaux dans le cadre de projets de terrain.

K. ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (OBJECTIF STRATÉGIQUE L)

45. Au cours des deux dernières décennies, le financement public de l'agriculture a très fortement diminué, en valeur tant absolue que relative, à la fois sur le plan national et international. Pour améliorer la productivité agricole et relever les défis mondiaux liés à la sécurité alimentaire, il faut impérativement prendre des mesures vigoureuses afin de renverser cette tendance.

46. Pour garantir l'impact optimal des investissements publics et privés sur l'alimentation, l'agriculture et le développement rural, la FAO aide les pays membres à satisfaire à un certain nombre de conditions, parmi lesquelles: la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes appropriés; la création d'un environnement favorable aux investissements, dans le strict respect des garanties sociales et environnementales; la formulation, le suivi et l'évaluation de programmes d'investissement; et l'évaluation de l'impact de ces programmes.

47. La FAO encourage la participation des bénéficiaires ciblés aux investissements en faveur de l'agriculture et du développement rural, et en particulier des petits exploitants agricoles, qui sont, à l'échelle mondiale, les plus gros investisseurs du secteur agricole.

48. L'accroissement des investissements en faveur de l'agriculture et du développement rural dans les domaines prioritaires définis au titre des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, et l'optimisation maximale de l'impact de ces investissements figurent au premier rang des priorités que s'est fixées la FAO dans le cadre des partenariats conjoints établis avec les pays et les institutions financières publiques et privées dans le but d'accroître les performances et le volume des investissements externes, nationaux et privés dans l'agriculture et le développement rural.

L. COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES PRENANTES (OBJECTIF FONCTIONNEL X)

49. La fourniture de biens publics ruraux est une des principales contributions que les pouvoirs publics peuvent apporter pour appuyer durablement le développement agricole de la région. Parmi ces biens publics les plus importants, figurent notamment la mise en place de politiques agricoles transparentes en faveur du développement du secteur, la mise en place d'un cadre juridique adéquat pour les entreprises agricoles et non agricoles, la création de services d'enregistrement des terres et des exploitations agricoles, la recherche, la vulgarisation et la formation agricoles, la diffusion d'informations sur les marchés, les services de santé végétale et animale, les services de sécurité sanitaire des aliments et la définition de normes et de catégories de classification des produits. La FAO justifie d'une expérience mondiale de la conception et de l'analyse des biens publics ruraux, et peut à ce titre fournir des informations et dispenser des formations sur l'ensemble de ces biens publics.

50. La vingt-sixième Conférence régionale pour l'Europe a appelé la FAO à contribuer davantage au partage des connaissances et à utiliser plus efficacement son expérience des politiques relatives aux biens publics ruraux, notamment en matière de collecte, d'analyse, d'interprétation et de diffusion des données et des informations agricoles, au bénéfice des pays

membres. La FAO s'est donné pour objectif de diversifier les méthodes de collecte et de diffusion des informations et des données, en renforçant le soutien qu'elle apporte aux Réseaux thématiques de connaissances, en intégrant les pratiques optimales et en encourageant le partage des connaissances.

51. La préparation et la mise en œuvre des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme peuvent être l'occasion, pour les gouvernements de la région et pour la FAO, de se mettre d'accord sur les domaines prioritaires de politique générale et d'assistance technique susceptibles par ailleurs de faciliter la mobilisation des ressources. La mise en place de biens publics fondés sur les connaissances passe impérativement par l'adoption d'une approche axée sur les services aux clients, alliée à une gestion responsable et hautement performante.

52. La réforme en cours au sein des Nations Unies, la réforme engagée à la FAO et l'intégration économique mondiale et européenne appellent un renforcement de la collaboration entre les différents acteurs de l'aide au développement. L'initiative « Unis dans l'action » et les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, en tant qu'instrument de collaboration de la FAO, sont l'expression de ce processus.

III. ACTIVITÉS PRIORITAIRES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-13

53. La majorité des priorités définies pour l'exercice biennal 2012-13 et soumises pour examen à la Conférence s'inscrivent dans le droit fil du programme de travail engagé durant l'exercice en cours ou ces dernières années. Cette situation tient au fait que les besoins et les priorités des pays membres s'inscrivent dans le moyen et le long terme, et à la nature des biens publics que la FAO s'emploie à rendre plus accessibles. L'assistance technique fournie en réponse aux problèmes liés à l'agriculture et au développement rural et l'aide visant à renforcer les capacités institutionnelles et techniques nationales ne sont pas des entreprises qui peuvent aboutir dans le court terme.

54. Pour répondre aux besoins particuliers des pays membres en matière d'assistance technique, le bureau régional et les bureaux sous-régionaux ont élargi le profil technique de leur personnel professionnel, afin d'être à même d'intervenir dans de nouveaux domaines techniques tels que la production et la protection des végétaux, la sécurité sanitaire des aliments et la protection des consommateurs, la recherche agricole et les biotechnologies. La période d'exécution des programmes de travail engagés dans ces différents domaines s'étendra au-delà de l'exercice biennal en cours.

55. L'interruption de certaines des activités prévues aux programmes de travail pour l'exercice biennal en cours, la révision de plusieurs programmes de travail et l'adoption de nouveaux programmes sont révélateurs de l'évolution des besoins des pays membres, qui sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis, parmi lesquels la récession économique mondiale, l'aggravation de l'insécurité alimentaire observée dans de nombreuses régions du monde, y compris dans la région Europe et Asie centrale, les impacts du changement climatique et l'appauvrissement de la diversité biologique. Si les changements proposés résultent de consultations approfondies avec les pays membres, les instances et institutions internationales et les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement sur des aspects techniques et des questions de politique générale, les avis exprimés par les pays membres au cours du débat consacré à ce point de l'ordre du jour seront malgré tout d'une extrême importance.

56. Les domaines d'action prioritaires fondés sur les résultats, tels que définis dans le Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2012-13, sont résumés ci-après.

A. INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE (OS A)

57. Les actions prioritaires proposées dans le domaine de l'intensification durable de la production végétale portent sur: l'évaluation des besoins, des carences, des possibilités et des priorités liés à l'intensification et à la diversification de la production végétale; la fourniture d'un soutien technique aux pays membres en vue de l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV); et la gestion des pesticides et des pesticides obsolètes. Les activités de promotion des pratiques agricoles de conservation s'adressent principalement aux pays membres d'Asie centrale.

B. ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE (OS B)

58. Dans le secteur de l'élevage, certaines des priorités proposées, et notamment celles concernant l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et le renforcement des capacités des services vétérinaires publics et privés, s'adressent aux deux sous-régions. Cela étant, les priorités retenues sont pour la plupart d'importance variable selon les pays considérés. Ainsi, l'accès au marché revêt un caractère plus prioritaire pour les pays d'Europe orientale et méridionale, tandis que le renforcement des capacités en matière de pratiques avancées de production animale intéresse davantage les pays d'Asie centrale.

C. GESTION ET UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES (OS C)

59. Les priorités définies dans le domaine de la gestion et de l'utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles présentent dans leur grande majorité une haute importance pour les deux sous-régions (Europe centrale et orientale et Asie centrale). Elles visent la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments internationaux connexes, l'officialisation de la coopération régionale et l'établissement de partenariats entre les pays membres, l'amélioration de la gestion des pêches continentales et l'appui au développement de l'aquaculture durable. Les activités relatives à la promotion des technologies de réduction des prises accessoires et aux normes de certification internationales ciblent surtout les pays d'Europe centrale et orientale, tandis que celles concernant la sensibilisation à la pêche illicite, non réglementée et non déclarée, le renforcement des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance et l'appui à l'amélioration des circuits nationaux de commercialisation du poisson et des produits de la pêche sont destinées principalement aux pays membres d'Asie centrale.

D. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE (OS D)

60. Les interventions prioritaires ayant pour objectif de favoriser l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à toutes les étapes de la filière alimentaire sont d'égale importance pour les deux sous-régions. Les activités proposées portent sur: la mise en place et le renforcement des capacités nationales en matière de participation aux processus relevant du Codex Alimentarius; l'utilisation des normes du Codex et, en corollaire, l'appui au renforcement des dispositifs institutionnels et juridiques nationaux relatifs à la sécurité sanitaire des aliments; et l'élaboration de stratégies et de programmes de formation et d'éducation nationaux visant à promouvoir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments et à améliorer l'équilibre nutritionnel et le niveau d'éducation nutritionnelle dans la région, en mettant l'accent sur l'impact des choix alimentaires sur le changement climatique. Conformément aux recommandations formulées par la Conférence régionale pour l'Europe à sa vingt-sixième session, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale poursuit ses actions de sensibilisation et continue à encourager l'élaboration de politiques, de stratégies, de normes volontaires et de plans qualité pour des produits alimentaires

de qualité spécifique (produits sous indications géographiques, produits de tradition ou d'appellation d'origine).

E. GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES (OS E)

61. La majorité des interventions prioritaires proposées en vue de la gestion durable des forêts et des arbres sont d'égale importance pour tous les pays membres des deux sous-régions. La FAO s'efforce de faciliter la circulation des informations entre les organisations internationales et les pays membres de la région, et de renforcer les capacités des décideurs à améliorer la communication entre les différentes parties prenantes, que ce soit au niveau national ou dans le cadre de la coopération internationale, en vue de l'utilisation de pratiques et d'outils essentiels de gestion sûre et durable des forêts. D'autres activités sont également proposées, parmi lesquelles: la promotion de la valeur sociale et économique des forêts et des avantages qu'elles présentent du point de vue des moyens d'existence; et la fourniture d'une assistance technique visant à créer dans les pays ciblés un environnement favorable au développement des marchés locaux, et à mettre à profit les possibilités d'accès au marché international des produits ligneux et non ligneux. Les activités axées sur: l'élaboration de législations sur les forêts, les espèces sauvages et les zones protégées et les actions connexes de formation et d'éducation; l'élaboration de directives sur les bonnes pratiques forestières; la formation au niveau sous-régional; et l'organisation de programmes d'échange s'adressent principalement au pays membres d'Asie centrale.

F. GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET RÉPONSES AMÉLIORÉES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (OS F)

62. La gestion durable des ressources foncières, hydriques et génétiques et l'évaluation des réponses possibles aux problèmes environnementaux de dimension planétaire qui ont une incidence sur l'agriculture et le développement rural figurent parmi les principales tâches d'une équipe technique pluridisciplinaire composée de représentants du bureau régional et des bureaux sous-régionaux et spécialisée dans les questions concernant les régimes fonciers, les politiques, la recherche, les biotechnologies et les questions de parité hommes-femmes. Les activités prioritaires prévues au titre de l'OS F portent sur l'élaboration de méthodes et d'outils appropriés en vue de l'établissement d'un statut sûr et équitable d'occupation des terres, de la restructuration agricole et du remembrement des terres, l'objectif étant de favoriser l'émergence d'un secteur agricole compétitif et économiquement viable. D'autres priorités portent sur l'évaluation des besoins, des carences, des possibilités et des priorités en matière de systèmes de recherche, d'appui technique au renforcement des capacités de recherche, de vulgarisation et de communication aux fins du développement, y compris en ce qui concerne les questions liées à l'utilisation sûre et durable des biotechnologies agricoles. La FAO se propose d'aider à l'élaboration des outils et au renforcement des capacités nécessaires pour faciliter la communication et l'établissement de liens fonctionnels entre les différents acteurs des systèmes de recherche et des services consultatifs, à l'appui du maintien de moyens d'existence en milieu rural et du développement rural. S'agissant de la promotion des innovations agricoles, de l'agriculture fondée sur les connaissances, de la vulgarisation agricole et du transfert de technologies, la FAO continue de participer à la réalisation de diverses publications sur les biotechnologies, parmi lesquelles la version russe du Glossaire de biotechnologie pour l'alimentation et l'agriculture, la base de données FAO-BioDec sur les produits et techniques issus des biotechnologies et la version étoffée de la publication multilingue *FAO Biotech News*.

G. ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES MOYENS D'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (OS G)

63. S'agissant de cet Objectif stratégique, la FAO s'appuiera sur les résultats des travaux menés au titre de l'exercice biennal en cours. Elle continuera notamment à promouvoir le développement de l'agro-industrie et des entreprises et l'amélioration des liens entre les producteurs, les transformateurs et les détaillants, de manière à renforcer la compétitivité des exploitations et des producteurs sur les marchés. L'aide fournie portera principalement sur la collecte et la diffusion d'informations sur les pratiques optimales de nature à favoriser les investissements du secteur privé en faveur de la commercialisation des produits agricoles axée sur les marchés et du développement des petites et moyennes entreprises rurales, et sur les innovations apportées aux chaînes de valeur agricoles, au processus de développement des marchés et des produits, aux services financiers à l'agriculture et aux systèmes d'approvisionnement en intrants. Conformément aux recommandations adoptées par la Conférence régionale pour l'Europe à sa vingt-sixième session, la FAO poursuivra son action en matière d'appui aux politiques et d'assistance technique, en vue de l'élaboration d'outils et de méthodes de mise en œuvre de programmes et de politiques de développement rural et du renforcement des capacités connexes, afin de favoriser l'amélioration de la compétitivité et de la viabilité économique du secteur rural, les objectifs visés étant d'assurer la pérennisation des moyens d'existence et de créer des emplois en milieu rural grâce à la diversification des revenus agricoles.

H. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA NUTRITION (OS H)

64. Les activités prioritaires relatives aux améliorations de la sécurité alimentaire dans la région porteront essentiellement sur les principales causes d'insécurité alimentaire dans la région Europe et Asie centrale. La FAO se concentrera en particulier sur la réalisation d'analyses prospectives ponctuelles relatives à la conception et à la mise en œuvre de politiques agricoles, commerciales et nutritionnelles appropriées, et sur d'autres types d'intervention axées sur la sécurité alimentaire et les obstacles au développement rural, en portant une attention particulière aux pays les moins avancés de la région. Pour améliorer les pratiques nutritionnelles, la FAO appuiera l'élaboration de directives sur l'alimentation et d'outils d'éducation et de communication reposant sur des bases scientifiques et destinés à améliorer l'état nutritionnel des populations et à promouvoir une alimentation diversifiée, en particulier la consommation de produits alimentaires locaux et traditionnels. Elle fournira également des conseils sur la valeur nutritionnelle de ces aliments et sur les différentes solutions permettant aux ménages de conserver les aliments dans de bonnes conditions.

I. AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉACTION AUX MENACES ET AUX SITUATIONS D'URGENCE AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (OS I)

65. La FAO continue de réaliser des analyses préliminaires en temps réel de l'impact de la crise mondiale sur le quotidien des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Elle donne l'alerte dès que des situations d'apparition récente et de dimension mondiale donnent des signes d'aggravation brutale, et attire l'attention des instances décisionnelles de haut niveau sur le calvaire des plus démunis, tout en assurant le suivi de la durée et de l'impact des crises. Dès que survient une catastrophe d'origine naturelle ou anthropique, la FAO intervient pour faire face aux menaces et aux crises alimentaires et agricoles.

J. PARITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES (OS K)

66. Les considérations d'équité entre les sexes en milieu rural sont prises en compte dans plusieurs des programmes et projets d'assistance technique de la FAO, qui contribue ainsi à promouvoir l'égalité des sexes dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale continue de participer à l'organisation des sessions biennales et des réunions d'experts du Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural de la CEA.

K. ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (OS L)

67. La FAO continue de travailler en partenariat avec les pays membres et les institutions financières publiques et privées afin d'accroître l'efficacité et le volume des investissements externes, nationaux et privés dans l'agriculture et le développement rural. L'Organisation continuera par ailleurs de promouvoir l'utilisation du logiciel et du programme de formation RuralInvest, qu'elle a elle-même élaborés, afin d'améliorer la planification et la mise en œuvre des investissements de moyenne et de grande ampleur dans le développement rural. Outre la publication d'études et de rapports techniques, la FAO prévoit de lancer un vaste programme de formation et d'organiser à ce titre des ateliers annuels sur la formulation des projets d'investissement dans l'agriculture et le développement rural.

L. COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES PRENANTES (OF X)

68. L'aide que la FAO apportera à certains des pays membres d'Europe centrale et orientale en matière d'assistance aux politiques et de conseil s'articulera autour de trois axes majeurs: l'intégration économique régionale, les politiques de soutien à l'agriculture en vue de l'émergence d'un secteur agricole compétitif axé sur les marchés, et la diversification des emplois et des revenus en milieu rural. La crise financière et économique qui sévit actuellement devrait continuer d'influer de manière négative sur les investissements agricoles et le commerce, et les effets néfastes du changement climatique ne feront qu'aggraver la situation. En conséquence, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale se tient prêt à continuer d'aider les pays membres de la région en matière de politiques, en s'inspirant de l'expérience des pays qui ont réussi à mener à bien des réformes orientées sur le marché, à contrer les effets négatifs de la crise économique et financière sur le secteur agricole, à mettre en place des dispositifs de soutien en faveur des zones rurales, à encourager l'adaptation au changement climatiques et à atténuer les impacts des variations climatiques sur les zones rurales.

69. Pour renforcer la collaboration efficace qui s'est instaurée avec les pays membres, améliorer la cohérence de ses activités d'assistance technique sur la base d'une approche programme et faire en sorte que le système de gestion fondée sur les résultats récemment adopté par la FAO réponde de manière adéquate aux besoins prioritaires des pays membres, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale continuera d'aider les pays membres qui le souhaitent à élaborer leurs Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, à les valider et à en assurer le suivi. La réforme en cours au sein des Nations Unies, la réforme engagée à la FAO et l'intégration économique mondiale et européenne appellent un renforcement de la collaboration entre les différents acteurs de l'aide au développement. Pour garantir l'intégration des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à d'autres dispositifs de même nature, et pour participer activement aux programmes conjoints menés à l'échelle nationale, la FAO continuera de travailler en étroite collaboration avec les agences spécialisées des Nations Unies, les équipes de directeurs régionaux des Nations Unies, les

équipes nationales des Nations Unies, l'Union européenne et d'autres organisations intergouvernementales œuvrant dans la région dans des domaines touchant aux politiques agricoles, à la propriété foncière, au développement rural et à la gestion des ressources naturelles.

IV. CONCLUSIONS

70. Tout porte à croire que l'instabilité et l'incertitude qui caractérisent à de nombreux égards le secteur agricole et les marchés devraient persister à l'avenir. Il serait donc préférable de faire preuve de prudence et de renforcer les mécanismes de protection sociale des populations vulnérables, tout en mettant à la disposition des producteurs des outils adaptés de gestion des risques. Les recommandations ci-dessous devraient permettre de faire face à la situation:

1. Priorités à moyen terme:

- a) renforcer les capacités d'alerte précoce et d'intervention rapide et élaborer des **programmes de développement de la production vivrière** assortis de mesures axées sur les intrants agricoles, le crédit, la vulgarisation et l'éducation. Cette démarche, préconisée par la FAO pour lutter contre la faim, offre une réponse adaptée à la double crise qui sévit actuellement. Elle permet aux populations les plus vulnérables de se procurer des aliments, tout en aidant les producteurs, en particulier les petits exploitants agricoles, à accroître leur production et leurs revenus;
- b) accélérer l'adaptation et la diffusion à l'échelle locale des technologies existantes;
- c) mener à son terme le cycle de Doha des négociations commerciales multilatérales et rétablir la confiance dans le système commercial international, en améliorant les règles et les accords multilatéraux ou plurilatéraux.

2. Priorités à long terme:

- a) accroître les investissements dans l'agriculture, la recherche, la transformation des aliments et les technologies post-récolte;
- b) améliorer le fonctionnement des marchés pour faciliter la répercussion des prix et favoriser une meilleure intégration aux marchés mondiaux des produits alimentaires de base;
- c) élaborer des outils de gestion des risques à l'intention des agriculteurs;
- d) accroître les investissements dans le développement rural et les infrastructures rurales;
- e) investir dans la mise en place de dispositifs de protection sociale des populations les plus vulnérables.

71. Les pays de la région ont rencontré bien des difficultés ces 20 dernières années, et dans nombre d'entre eux, les institutions et les politiques sociales, économiques et agricoles ont subi de profondes mutations. À l'évidence, certaines des politiques mises en œuvre ont été plus efficaces que d'autres. Les enseignements qui se dégagent de cette période de changement quant aux moyens de faire face aux difficultés rencontrées dans les domaines de l'agriculture et du développement rural s'avéreront très précieux face aux chocs ou aux nouvelles crises qui pourraient se produire à l'avenir. Ils contribueront de surcroît à l'émergence de systèmes agricoles et de filières agroalimentaires durables, au renforcement de la sécurité alimentaire des populations et à l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments. Aussi importe-t-il de mettre cette vingt-septième session de la Conférence régionale à profit pour tirer parti de l'expérience et du recul des différents pays, de sorte que les différentes mesures préconisées puissent être mises en œuvre et intégrées au Programme de travail.

ANNEXE 1 – LA NOUVELLE APPROCHE FONDÉE SUR LES RÉSULTATS DE LA FAO

1. Le Plan à moyen terme sur quatre ans applique les principes des principaux éléments de l'approche fondée sur les résultats. Les principaux éléments, énoncés dans le Cadre stratégique, sont les suivants:

- *Les Objectifs globaux*, représentant les impacts fondamentaux du développement, dans les domaines du mandat de la FAO, que les pays visent à atteindre;
- *Les Objectifs stratégiques*, qui contribuent à la réalisation des Objectifs globaux;
- *Les Objectifs fonctionnels*, qui fournissent l'environnement porteur pour les travaux de la FAO;
- *Les résultats de l'Organisation*, qui définissent les résultats des travaux de la FAO pour chaque Objectif stratégique et fonctionnel;
- *Les fonctions essentielles*, moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour parvenir aux résultats.

2. Les onze Objectifs stratégiques convenus dans le Cadre stratégique reflètent l'évaluation des défis à relever et des opportunités à saisir dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural. Ils expriment l'impact, dans les pays, les régions et dans le monde, qui doit être obtenu à long terme (dix ans) par les Membres sur la base d'interventions de la FAO à valeur ajoutée. Pour faire en sorte que tous les aspects des travaux de la FAO soient pris en compte dans un cadre fondé sur les résultats, des Objectifs fonctionnels complémentaires aident l'Organisation à assurer l'impact efficace de l'exécution technique, en tenant dûment compte de l'efficacité, et contribuent aussi activement à la réalisation des Objectifs stratégiques (voir *Figure 1*).

3. Dans le cadre des Objectifs stratégiques, les résultats de l'Organisation, plus spécifiques, représentent les réalisations attendues sur une période de quatre ans grâce à l'adoption et à l'emploi des produits et services par les pays et les partenaires de la FAO. L'identification des résultats de l'Organisation s'applique aussi aux objectifs fonctionnels.

4. Les huit fonctions essentielles tirent parti des avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. Elles sont assujetties à des stratégies élaborées visant à assurer des approches cohérentes, une coopération entre les unités organisationnelles, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence.

5. Les résultats de l'Organisation, mesurés par les indicateurs, constituent l'épine dorsale du Plan à moyen terme sur quatre ans et du Programme de travail et budget biennal, reflétant les priorités de fond retenues par les Membres (voir la section C du Plan à moyen terme et la Section IV du PTB).

6. Les autres outils visant à être à la base du développement et à contribuer à la réalisation des résultats de l'Organisation et des Objectifs stratégiques sont notamment les suivants:

- les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme qui sont élaborés de concert avec les gouvernements concernés pour axer les efforts de la FAO sur des besoins nationaux clairement identifiés;
- l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaires sous-régionaux et régionaux, en particulier par l'intermédiaire des Conférences régionales et des Commissions régionales spécialisées;
- à l'échelle mondiale, un nombre limité de domaines d'action prioritaires afin de faciliter la mobilisation de contributions volontaires destinées aux groupes prioritaires de résultats de l'Organisation, au moyen d'un outil de communication et de plaidoyer, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et les cadres de politiques (voir la *Section E*).

7. Lors de la mise en œuvre, les progrès accomplis vers l'obtention des résultats de l'Organisation seront suivis et mesurés au moyen d'indicateurs. Le suivi fondé sur les résultats permettra de détecter tout élément susceptible d'empêcher la FAO d'obtenir les résultats de l'Organisation, et de procéder à des ajustements et des modifications des plans en cours d'exécution. Le contenu et la présentation des rapports d'exécution biennaux changeront de manière significative dans le cadre de la nouvelle approche fondée sur les résultats. Les rapports se concentreront sur les résultats obtenus en les comparant aux objectifs fixés dans le plan à moyen terme et le Programme de travail et budget, plutôt que sur les activités et les produits.

Figure 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO

Vision de la FAO

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Les trois Objectifs mondiaux des Membres:

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures

Objectifs stratégiques

- A. Intensification durable de la production agricole
- B. Accroissement de la production animale durable
- C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- D. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire
- E. Gestion durable des forêts et des arbres
- F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- H. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- I. Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- K. Parité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales
- L. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural

Objectifs fonctionnels

- X. Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes
- Y. Administration efficiente et efficace

Fonctions essentielles

- a. Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long termes
- b. Collecte et fourniture d'informations, connaissances et statistiques
- c. Élaboration d'instruments internationaux et de normes
- d. Options et avis en matière de politique et de législation
- e. Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités
- f. Sensibilisation et communication
- g. Interdisciplinarité et innovation
- h. Partenariats et alliances

ANNEXE 2 – DIMENSIONS RÉGIONALES DU PTB 2010-2011– EUROPE ET ASIE CENTRALE

1. Après vingt ans d'un considérable processus de transition, la région est très diversifiée sur le plan des revenus, des orientations et des besoins d'assistance technique. Douze pays, dont dix anciens pays à économie planifiée, ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007. De ce fait, l'attention de la FAO s'est portée sur les besoins d'autres pays, y compris l'appui à l'intégration à l'UE. L'aide est dirigée vers le renforcement des chaînes de valeur, l'acquis communautaire, la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Les pays situés plus à l'Est, sont en train de moderniser leur agriculture et leur secteur rural, ainsi que les institutions pour la gouvernance du secteur qui encouragent le développement des exploitations familiales et l'agriculture privée. Ces pays ont particulièrement besoin d'améliorer leurs compétences dans le domaine de la médecine vétérinaire, de la pêche et de l'aquaculture, de la foresterie et de l'agronomie. Ils ont aussi besoin d'aide pour différents aspects du renforcement des institutions et des politiques, allant de la gestion des ressources naturelles à la sécurité sanitaire des aliments et au développement des chaînes de valeur. En outre, les pays de la CEI d'Asie centrale ont encore besoin d'aide pour régler les problèmes de pauvreté rurale, de sécurité alimentaire et de gestion de l'eau.

2. La FAO s'efforcera d'apporter une aide pour l'élaboration des documents d'orientation générale et des plans directeurs, et poursuivra son partenariat étroit avec les gouvernements et le secteur privé pour la mise en œuvre de ces politiques. Sur la base des recommandations émanant de la vingt-sixième Conférence régionale en 2008, les principaux domaines prioritaires au regard du PTB 2010-11 sont évoqués ci-après:

:

- *Appui à la gestion durable des ressources naturelles (OS C, E, F)*: élaboration de politiques et programmes axés sur la gestion des ressources naturelles, et adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; renforcement des capacités pour les pêches marines et continentales visant à préserver les écosystèmes; gestion forestière et élaboration de politiques et de mesures pour la protection des forêts; amélioration de la productivité de l'eau et garantie du statut d'occupation des terres; capacités humaines dans la recherche, la vulgarisation et la communication, notamment les biotechnologies.
- *Élaboration et gestion de biens collectifs reposant sur le savoir (OS H, FO X)*: facilitation de l'accès aux analyses et autres produits et services d'information de la FAO concernant la sécurité alimentaire, la pêche, l'agriculture et la nutrition; appui aux Réseaux de connaissances thématiques et généralisation des bonnes pratiques.
- *Commerce des produits agricoles (OS G)*: étant donné le rôle déterminant que celui-ci continue à jouer pour améliorer la sécurité alimentaire et la croissance dans la région. Pour favoriser l'augmentation des échanges commerciaux, il faudra une meilleure qualité des produits et des normes de qualité commerciale et phytosanitaires plus strictes.
- *Développement de la chaîne de valeur (OS G)*: promotion de la création d'entreprises; renforcement de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments; mesure quantitative de la valeur ajoutée; liaisons coordonnées entre les producteurs, transformateurs et détaillants, et amélioration de la position concurrentielle des exploitations individuelles sur le marché.
- *Amélioration des systèmes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments (OS D)*: appui à l'élaboration de cadres institutionnels adéquats pour la sécurité sanitaire des aliments; aide aux pays pour remplir les critères d'intégration à l'Organisation mondiale du commerce; appui à la mise à niveau des industries sur le plan technique et sanitaire, renforcement des capacités pour la formulation des politiques et l'élaboration des législations appropriées, notamment pour ce qui concerne les mesures phytosanitaires; aide à la mise en place de mécanismes adéquats de contrôle des frontières et systèmes vétérinaires fonctionnant bien.

- *Amélioration des moyens d'existence en milieu rural (OS A, B, F, G, K, L):* élaboration de politiques et stratégies pour une production végétale et un élevage durables, intensification et diversification, gestion des pesticides, des maladies et des ravageurs transfrontières des plantes et des animaux; appui au développement des capacités institutionnelles pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques et zoogénétiques, y compris services zootechniques et systèmes semenciers; appui à la préparation de stratégies de développement rural appropriées en liaison avec la gestion et l'investissement axés sur la zone et investissement dans le secteur agricole;.
- *Prise en compte systématique de la parité hommes-femmes (OS F, G, K):* notamment appui aux programmes et activités visant à améliorer l'accès des femmes à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, ainsi qu'aux ressources en terres et en eaux.
- *Problèmes agricoles et environnementaux (OS A, B, F):* l'accent étant mis sur l'assistance à la formulation de politiques liées au développement et à la gestion des ressources en terres, en sols et en eaux, la conservation de la biodiversité et l'assistance technique visant à réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux facteurs naturels et socioéconomiques défavorables et à d'autres risques.

ANNEXE 3: BUDGET 2010-11, PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉGION⁴ (en MILLIONS D'USD)

	Siège/ monde		Afrique		Asie-Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		
OS/OF	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Total
A	39,2	143,4	3,5	7,8	1,7	19,4	1,2	1,2	2,1	11,6	2,7	8,7	50,4	192,1	242,5
B	23,8	135,1	2,5	2,5	1,5	4,6	1,1	4,1	2,2	4,0	1,5	4,7	32,6	155,0	187,6
C	47,5	54,7	3,4	2,3	1,4	21,7	1,1	1,5	2,1	3,0	1,6	4,6	57,1	87,8	144,9
D	21,6	9,3	1,7	1,0	0,6	7,4	0,4	0,0	0,8	0,0	0,2	0,4	25,3	18,1	43,4
E	32,3	56,5	3,6	6,2	1,8	9,1	2,0	0,0	2,7	5,9	1,2	0,3	43,6	78,0	121,6
F	43,1	56,8	3,7	3,7	1,9	8,6	1,3	1,0	2,4	9,4	2,2	5,4	54,6	84,9	139,5
G	34,6	24,2	3,1	15,2	1,2	1,6	0,5	1,4	1,0	7,6	1,2	1,5	41,6	51,5	93,1
H	49,7	39,6	3,4	16,4	1,9	14,0	1,2	0,0	2,1	18,1	2,2	1,8	60,5	89,9	150,4
I	7,2	367,7	0,3	1,3	0,2	2,0	0,0	0,0	0,1	1,2	0,0	0,0	7,8	372,2	380,0
K	8,6	5,8	0,8	3,6	0,4	0,1	0,3	0,6	0,2	2,5	0,0	0,1	10,3	12,7	23,0
L	36,3	45,8	0,9	4,1	0,0	0,3	0,1	0,4	1,0	0,5	0,3	0,7	38,6	51,8	90,4
X	192,8	12,5	5,4	0,1	9,8	0,2	7,2	0,5	5,2	1,5	5,1	3,6	225,5	18,4	243,9
Y	79,9	14,4	7,0	0,6	7,9	0,0	16,1*	1,9	7,4	1,2	4,6	0,4	122,9	18,5	141,4
FAOR	0,0	0,0	45,6	6,0	15,5	3,5	2,4	0,1	17,1	3,9	7,6	0,7	88,2	14,2	102,4
PCT	20,6	0,0	36,1	0,0	21,8	0,0	9,3	0,0	16,4	0,0	7,5	0,0	111,7	0,0	111,7

⁴ C 2009/15 (PMT/PTB), Annexe V, ajusté au budget approuvé (CR 3/2009), hausse des coûts comprise, et avant répartition des nouveaux gains d'efficacité encore non identifiés et des économies ponctuelles.

	Siège/ monde		Afrique		Asie-Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		
OS/OF	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Total
Imprévus	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,6
Capex	27,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,1	0,0	27,1
Sécurité	24,9	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,9	0,8	25,7
<i>À déduire: nouveaux gains d'efficiencia non identifiés et économies ponctuelles</i>													(22,8)	0,0	(22,8)
Total	689,8	966,6	121,0	70,8	67,6	92,5	44,2	12,7	62,8	70,4	37,9	32,9	1 000,5	1 245,9	2 246,4

*Comprend le budget des pôles de Budapest et de Rome du Centre de services communs.